



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 mars 2021

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a présidé mardi 23 février 2021 en visioconférence la 8ème réunion de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires (CCSCEN)

En présence de Monsieur Edouard Fritch, Président de la Polynésie française, de Monsieur Gaston Tong Sang, Président de l'Assemblée de la Polynésie française, de parlementaires, de Monsieur Alain Christnacht, Président du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN), ainsi que son successeur à compter du mois de mars, Monsieur Gilles Hermitte et des représentants des associations de victimes des essais nucléaires, cette réunion a permis de présenter et d'échanger sur le rapport d'activité 2020 du CIVEN (Retour sur les 10 ans de la loi du 5 janvier 2010) ainsi que sur les conclusions de l'expertise collective de l'Inserm (Essais nucléaires et santé - Conséquences en Polynésie française).

Les évolutions des modalités d'indemnisation des victimes des essais nucléaires intervenues depuis la création de la commission CCSCEN s'inscrivent dans la volonté de reconnaître et de réparer les conséquences des expérimentations nucléaires. Aujourd'hui, on peut constater l'impact bénéfique des avancées accomplies :

-Près de 50% des dossiers déposés font désormais l'objet d'une indemnisation, tandis que ce taux se situait entre 2% et 7% entre 2010 et 2017;

-En outre, pour la population résidant en Polynésie française, 94 % des demandes de reconnaissance ayant fait l'objet d'une décision favorable l'ont été entre 2018 et 2020.

Par ailleurs, l'INSERM a rendu publique son [expertise collective sur les conséquences sanitaires des essais nucléaires en Polynésie française](#), commandée par le ministère de la Défense et l'Observatoire de la Santé des vétérans.

A l'occasion de cette visioconférence, le ministre des Solidarités et de la Santé a remercié chaleureusement tous les acteurs pour leur mobilisation, dont Monsieur Alain Christnacht et l'ensemble des membres du CIVEN pour leur engagement.

Il a enfin souligné **“la nécessité de développer en Polynésie une politique encore plus ambitieuse de prévention et de dépistage des cancers. Il s'agit certes d'une compétence du gouvernement de Polynésie française, mais l'Etat sera à ses côtés, dans le cadre de la future convention qui nous lie, pour renforcer notre coopération en matière d'oncologie.”**

Instaurée par la loi “Morin” en 2010, la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires (CCSCEN) est chargée du suivi de l'application de cette loi et est consultée sur les modifications éventuelles de la liste des maladies radio-induites. Des progrès significatifs ont été réalisés depuis sa création, et en particulier ces trois dernières années, au bénéfice des victimes.

Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/comite-d-indemnisation-des-victimes-des-essais-nucleaires-civen>

**Contact presse
Direction générale
de la santé**

Tél : 01 40 56 84 00
Mél : presse-dgs@sante.gouv.fr